

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

Monsieur Jean CAMBON
Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

ET

L'équipe d'animation du Conseil de Développement
du Pays Midi-Quercy

A

Nos réf : JC/PHD/MS

G:\Muriel\Syndicat Mixte\Conseil de Développement\Renouvellement du CDD\Courrier renouvellement 060508.doc

Objet : Renouvellement des membres du Conseil de Développement du Pays Midi-Quercy

Pièces jointes : formulaire d'engagement au CDD PMQ et règlement intérieur actuel du CDD PMQ

Nègrepelisse, le 19 mai 2008

Madame, Monsieur,

Une nouvelle assemblée participative appelée "**Conseil de Développement du Pays Midi-Quercy**" s'est mise en place depuis 2002 .Il a tout d'abord fortement contribué à l'élaboration de la charte de développement durable du Pays Midi-Quercy, qui a été mise en œuvre depuis 2004 grâce principalement à deux dispositifs territoriaux, le Contrat de Pays et le programme européen Leader+.

La reconduction de ces deux contrats du Pays Midi-Quercy avec les cofinanceurs (Etat-Europe ; Conseil régional ; Conseil Général) pour la période 2008-2013 sont en cours de finalisation et devraient permettre de poursuivre la mise en œuvre des objectifs de notre charte de développement durable du Pays Midi-Quercy.

Des orientations nouvelles ou infléchies ont été actées lors du bilan-prospective réalisé à l'automne 2007 avec les élus, les membres du Conseil de Développement et partenaires techniques, auquel vous avez peut-être participé.

Ces orientations sont les suivantes :

- le renforcement de l'action du Pays pour un développement économique équitable réparti sur l'ensemble du territoire
- l'amélioration de la maîtrise de l'espace par la poursuite d'une politique globale de l'habitat, des services aux publics, des espaces naturels, et par une prise en compte de la question de la mobilité et des transports
- la poursuite de la sensibilisation aux enjeux du développement durable au développement des démarches collectives et participatives.

.../...

Le rôle du Conseil de Développement est renforcé dans les nouvelles politiques territoriales citées précisément (soutien financier possible pour l'animation), ce qui nous conduit à procéder au renouvellement des membres du Conseil de Développement du Pays Midi-Quercy.

Nous vous rappelons que le Conseil de Développement est une instance consultative permettant un dialogue entre des personnes diverses habitant le territoire, motivées pour participer à des réflexions collectives d'intérêt général pour le Pays et ayant une disponibilité compatible (réunion en soirée et parfois en journée). Il sera composé de 3 collèges (collège 1 : socio-professionnels intégrant les organisations syndicales; collège 2 : associations ; collège 3 : personnes qualifiées cooptées par les EPCI) et organisé en 3 commissions thématiques, correspondant aux 3 enjeux de notre charte de développement durable. . Pour information nous vous joignons le règlement intérieur actuel du CDD, qui précise le rôle et les modes de fonctionnement. Il sera actualisé avec l'installation de la nouvelle assemblée, notamment pour prendre en compte le nombre de collèges et de commissions évoqués plus haut.

Si cette assemblée vous intéresse, nous vous demandons de confirmer votre volonté de participer au Conseil de Développement du Pays Midi-Quercy, en retournant le formulaire joint signé avant le 20/06/08.

Nous vous informons que 4 réunions publiques auront lieu entre le 29 mai et le 19 juin 2008 (ci-joint le détail des dates) pour présenter le Conseil de Développement et susciter de nouvelles adhésions. Une installation de la nouvelle assemblée renouvelée pourrait avoir lieu vers le 11 juillet 2008, cette date vous sera confirmée par la suite.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Président

L'équipe d'animation
du CDD PMQ

Jean CAMBON